

	<b>PROJET DE SERVICE 2013-2018</b>
	<b>Fiche Action n°1 :</b> <b>« Actions de prévention des risques professionnels adaptées au secteur intérimaire »</b>
	Référence au Projet : Axe « 2 » Plan d'actions : Thème « Précarité »
	Rédacteurs : Carole CHION / Sabine VERRIERES

<b>I. Contexte et enjeux de la démarche</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contexte : spécificité du secteur : postes de travail multiples, salariés invisibles dans l'entreprise utilisatrice (EU), sur-représentation des métiers à fort risque professionnel, taux d'accidentologie élevé. 50 % de l'effectif du secteur de Grenoble</li> <li>2. En 2009 : élaboration d'un projet de suivi avec une équipe pluridisciplinaire</li> </ol>
<b>II. Objectif poursuivi</b>
<p>Améliorer le suivi longitudinal et la prévention des salariés intérimaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En retraçant le parcours professionnel de ces salariés</li> <li>- Par une meilleure connaissance des postes de travail</li> <li>- Par la mise en place d'actions de prévention collective</li> <li>- Par le recueil des informations AT/MP et mise en place des visites de pré-reprise</li> </ul>
<b>III. Descriptif synthétique de l'action</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Animation du groupe de travail interdisciplinaire pour la mise en œuvre d'une démarche de prévention globale</li> <li>➤ Formation des assistantes pour la reconstitution du parcours professionnel des Travailleurs Temporaires (TT)</li> <li>➤ Repérage des EU avec des risques importants, visite des EU en concertation avec les médecins de l'Entreprise Travail Temporaire (ETT) et de l'EU, identification des postes à risque, spécificités de l'entreprise</li> <li>➤ Intégration sur Stetho des fiches de poste rédigées suite aux visites d'EU. Contacts avec les médecins du travail des EU</li> <li>➤ Diffusion des informations par Outlook, sur Stétho, dans les documents partagés, lors des réunions de secteur et de médecins</li> <li>➤ Réunions collectives d'information /prévention sur les risques professionnels auprès des intérimaires, dans les agences ou sur les chantiers</li> <li>➤ Evaluation du niveau de la prévention santé sécurité par l'ETT</li> <li>➤ Sensibilisation des ETT à la démarche de prévention, à la formation sécurité des TT</li> <li>➤ Sensibilisation des EU à l'accueil des TT avec démarche spécifique citée dans le DU</li> <li>➤ Sensibilisation des intérimaires à leur propre sécurité</li> <li>➤ Intervention possible des IPRP d'AST en particulier pour les EU adhérentes</li> <li>➤ Analyse des déclarations d'accident du travail et comparaison avec les statistiques du secteur</li> </ul>
<b>IV. Acteurs pilotes</b>
<p>Médecin coordonateur du secteur intérim Infirmière Préventeur Assistante référente</p>

<b>V. Acteurs concernés</b>
<p>Les salariés temporaires,  Les agences d'intérim adhérentes et leurs préventeurs  Les entreprises utilisatrices et leurs médecins du travail  AST : les médecins du travail, les assistantes santé travail, les IPRP  Les préventeurs institutionnels : CARSAT</p>
<b>VI. Moyens à mettre en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Temps dédié au secteur intérim pour les acteurs pilotes du projet</li> <li>➤ Formation Stéthro pour permettre l'accès à tous des données recueillies</li> <li>➤ Identification des adhérents concernés, de leurs responsables, de leurs animateurs sécurité</li> <li>➤ Collecte des déclarations AT auprès des agences</li> <li>➤ Contacts avec les assistantes sociales, les animateurs sécurité, les médecins du travail des EU</li> </ul>
<b>VII. Le périmètre d'action</b>
<p>100 agences de travail temporaire et 12 000 salariés suivis  Les entreprises utilisatrices et leurs médecins du travail</p>
<b>VIII. La communication</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Interne : relayer l'information et les données recueillies auprès des médecins, des infirmières, des assistantes et des préventeurs</li> <li>2. Externe : réunir régulièrement les responsables d'agence, les responsables de prévention des agences</li> <li>3. Si possible informer les médecins et les responsables de prévention des entreprises utilisatrices de la démarche</li> </ol>
<b>IX. Echancier / délais de réalisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avril / mai 2013 : réunion du groupe projet</li> <li>➤ Relance du recueil des AT du secteur intérim</li> <li>➤ Réunion avec préventeur et infirmière</li> <li>➤ Novembre : deuxième réunion du groupe et présentation des actions en cours</li> <li>➤ Bilan mensuel des informations recueillies : AT, identification des entreprises utilisatrices et des postes de travail à visiter</li> <li>➤ Mars 2014 : premier bilan d'action</li> </ul>
<b>X. Organisation du suivi de l'action</b>
<p>Suivi de l'action avec la CMT sur la base des indicateurs.</p>
<b>XI. Indicateurs et critères d'évaluation</b>
<p>Critères quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'AT, délais de reprise du travail</li> <li>- Nombre de visites de pré-reprise proposées / réalisées</li> <li>- Nombre d'entreprises utilisatrices visitées</li> <li>- Nombre de fiches de poste ajoutées /complétées sur Stéthro</li> <li>- Nombre d'actions collectives de prévention réalisées en agences</li> </ul> <p>Critères qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la prévention, actions proposées et réalisées, qualité du suivi, niveau de satisfaction des utilisateurs</li> </ul>